

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 19/12/24 N° D2024-69

Nomenclature : 1.7

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

**Objet : 2024-09 : Extension du siège de Haut-Bugey Agglomération
Lot 13 : électricité courants forts et faibles SSI**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 18 juillet 2024, **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer toutes les pièces relatives aux dits marchés (courriers d'attribution, de rejet, notifications de marché, actes d'engagement, mises au point, ordre de service et correspondance courante liée...) ainsi que tous documents s'y rapportant, et à signer toutes modifications de marché liées à ces marchés, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'Agglomération

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et R2194-2 à R2194-4

Vu le projet de modification de marché,

PREAMBULE

Haut-Bugey Agglomération (HBA) a notifié un marché public de travaux pour le projet d'extension du siège de HBA-Lot 13 : électricité courants forts et faibles SSI, le 6 août 2024 à l'entreprise **ZEFELEC-102B rue de Geilles-01100 OYONNAX**, pour un montant de 374 665.29€ HT et une durée de 14 mois.

Cependant, l'entreprise ZEFELEC, n'ayant pu fournir les attestations d'assurance requises pour le volet photovoltaïque du projet, HBA a été contrainte de supprimer cette partie du marché à ce lot et de relancer une nouvelle consultation.

MODIFICATIONS INTRODUITES

La présente modification a pour objet de diminuer le montant du marché initial dû à la suppression de la partie photovoltaïque au lot 13.

Elle est avec incidence financière sur le montant du marché :

Montant de la modification de marché :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : -36 023.53 €
- Montant TTC : -43 228.24 €
- % d'écart introduit par la modification de marché : -9.61%

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 338 641.76 €
- Montant TTC : 406 370.11 €

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la modification de marché n°1 du marché n°2024-09-lot 13 : électricité courants forts et faibles SSI, conclu avec la société ZEFELEC qui prévoit la suppression de la partie photovoltaïque dans le marché initial.

Article 2 : Les autres clauses du marché sont inchangées

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 4 : Une ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Nantua.



Le Président

Michel MOURLEVAT



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 2024-09 : Extension du siège de Haut-Bugey Agglomération - Lot 13 :
 électricité courants forts et faibles SSI.

.....

Date de décision: 20/12/2024

Date de réception de l'accusé 20/12/2024
 de réception :

.....

Numéro de l'acte : D202469

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241220-D202469-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .7

Commande Publique
 Actes speciaux et divers

Date de la version de la 29/08/2019
 classification :

.....

Nom du fichier : D202469.pdf (99_DE-001-200042935-20241220-D202469-DE-1-
 1_1.pdf)